

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 SEPTEMBRE 2006**  
tenue sous la présidence de Monsieur Norbert PRALONG

\*\*\*\*\*

Présents :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	MM.	M.	BEKER	Conseiller municipal
		C.	BERDAT	" "
		P.	DE CANDOLLE	" "
		F.	FLORINETTI	" "
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
		D.	MEYNET	" "
	M.	L.	MEYNET	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
	Mme	M.	PIGUET	Conseillère municipale
	MM.	N.	PRALONG	Conseiller municipal
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
	M.	R.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	C.	RIVOIRE	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	M.	M.	PICCOT	Conseiller municipal
	Mme	M.	ROTSCHY	Conseillère municipale
Public :	2 personnes			

Procès-verbal : Mmes Laetitia REVERSY / Eliane MONNIN

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Prestation de serment de Mme Marion GARCIA -
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2006 -
- 3) Communications du Bureau -
- 4) Communications du Conseil administratif -
- 5) Propositions du Conseil administratif :
  - 5.1 Construction d'une centrale de chauffe à bois et d'un bâtiment à usage des services techniques communaux : vote du crédit et financement;
  - 5.2 Compagnie des sapeurs-pompiers 21 - nomination d'un lieutenant : préavis -
- 6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 8) Naturalisations.

\*\*\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20h.30 et excuse les absences de Mme Rotschy et de M. Piccot.

### **1) Prestation de serment de Mme Marion GARCIA**

Le Président rappelle la teneur du courrier du 15 juin 2006 de M. Laurent Ischi par lequel il annonçait qu'il souhaitait être déchargé de son mandat. Il donne ensuite lecture de la lettre du Service des votations et élections du 21 juillet 2006, adressée à la mairie de Chêne-Bougeries, l'informant que Mme Marion Garcia acceptait le mandat de conseillère municipale de la commune.

Le Président procède ensuite à l'assermentation de Mme Marion Garcia.

Vu la lettre de démission de M. Laurent Ischi du 15 juin 2006 -

Vu la lettre du Service des votations et élections du 21 juillet 2006 -

Conformément à l'art. 8, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

L'assemblée est priée de se lever.

Le Président donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou je promets, solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir

.../...

consciencieusement les devoirs de ma charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les  
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Mme Marion Garcia répond : "Je le promets".

Le Président la remercie et l'accueille au sein du Conseil.

## **2) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2006**

- Le procès-verbal est accepté par 16 voix pour et 4 abstentions.

## **3) Communications du Bureau**

### ***3.1 Rythme de réunion des commissions***

A la suite des derniers Conseils municipaux, il est apparu de manière récurrente que les séances de commissions posaient problème, soit qu'elles n'étaient pas fixées à la bonne heure, soit que trop de séances étaient agendées. Lors de la séance du 29 août 2006 du Bureau et des Présidents de commission, il a été décidé que dorénavant, les séances de commission seraient prévues à des jours fixes, quitte à en supprimer par la suite. L'idée qui a prévalu était qu'il était plus facile de retirer une séance de l'agenda plutôt que de devoir en agender dans des délais parfois très courts. Un tableau va donc être communiqué à chaque membre du Conseil municipal précisant exactement quel jour auront lieu lesdites commissions. Les seules séances qui ne seront pas fixées à l'avance sont celles des commissions réunies qui sont établies en fonction du calendrier relatif à l'établissement du budget.

### ***3.2 Archives électroniques***

Dans la mesure où la première version d'un CD-Rom contenant les archives électroniques (procès-verbaux des séances des commissions et Conseils municipaux

des années précédentes) n'a pas donné entière satisfaction aux membres du Bureau, ces derniers ont donné mandat à M. J.-M. Karr pour continuer à travailler de concert avec l'administration afin d'élaborer une nouvelle version.

### ***3.3 Dépôt de proposition et motion***

Le Président annonce le dépôt des documents suivants :

- Une proposition individuelle de M. Pierre De Candolle relative à la remise de procès-verbaux de séances hors commission.
- Une motion du Parti socialiste relative à la problématique des téléphones portables.

### ***3.4 Commissions réunies/Commission Aménagement-circulation-transports du 10 octobre 2006***

Le Président indique que la date du 10 octobre 2006 retenue pour la séance des commissions réunies et dévolue à l'étude du budget communal 2007 coïncide avec une séance de la commission Aménagement-circulation-transports prévue le même jour. Aucune opposition ne s'étant manifestée, décision est prise que :

- la commission Aménagement-circulation-transports sera tenue le mardi 10 octobre à 18h.15
- la séance des commissions réunies sera tenue également le 10 octobre, mais à 20h.30.

## **4) Communications du Conseil administratif**

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe,  
concernant les écoles et la petite enfance,

- qu'en raison du développement des activités parascolaires à l'école de Conches, le GIAP a procédé à l'engagement provisoire d'une animatrice supplémentaire, dont le salaire s'élèvera à CHF 8'650--, pour la période de septembre à décembre 2006, à charge exclusive de la commune. Le GIAP a refusé la proposition de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse consistant à recourir à un(e) bénévole. Selon les normes en vigueur, seules deux professionnelles peuvent encadrer les enfants. D'éventuels(les) bénévoles seraient surnuméraires. La décision de poursuivre cette expérience en 2007 –avec création d'un poste– sera donc soumise aux commissions Ecoles et Finances, après qu'un bilan aura été effectué en novembre 2006. Ce poste, ne sera toutefois pas inclus au budget 2007;

- que la capacité d'accueil de la Villa Mauresque à Chêne-Bourg sera la suivante :

Tranche d'âge	Nombre d'enfants souhaités
0 – 18 mois	12
18 – 36 mois	15
36 – 48 mois	15
<b>Total</b>	<b>42 (dont 21 pour Chêne-Bougeries dès la rentrée 2007)</b>

L'association des Trois-Chêne a élaboré un projet de statut du personnel. Il est prévu de mettre en place une grille des salaires sur la base de la classification de l'échelle des traitements de la ville de Genève. Toutefois, le bureau de l'association, en collaboration avec les communes, reste libre dans la mise en oeuvre de sa politique Ressources Humaines, notamment sur les éléments suivants :

- les primes de fidélité
- la mise en place d'un 13<sup>ème</sup> salaire
- le passage automatique d'année en année à l'échelon supérieur pour le personnel
- une légère participation à l'assurance maladie.

L'équipe pédagogique pour la Villa Mauresque comprendrait 12 postes.

Sur la base des éléments précédents, le budget prévisionnel de l'association des Trois-Chêne pour l'année 2007 est de :

- CHF 1'541'000.-- pour la Crèche des Trois-Chêne, soit CHF 25'696.-- par place;
- CHF 493'000.-- pour la crèche Villa Mauresque, soit CHF 32'059.-- par place.

Les autres recettes seront exceptionnelles. Il s'agit des différentes subventions. Une fois déduites ces autres recettes, la contribution nette des communes s'élèvera à CHF 1'357'827.-- dont CHF 400'847.-- destinés à la Villa Mauresque;

- qu'il est désormais prévu d'augmenter progressivement la capacité d'accueil de la crèche La Maternelle de 45 places actuellement à 57 places. Priorité serait donnée dans le cadre des augmentations de capacité à l'attention des bébés.

La Délégation à la Petite enfance de la ville de Genève ayant accepté le principe de diminuer sa quote-part, il est envisageable d'obtenir rapidement 50% des places disponibles en faveur d'enfants des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

Une nouvelle réunion de concertation réunissant l'Armée du Salut, l'actuelle directrice de La Maternelle, les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, ainsi que la Délégation à la Petite enfance de la ville de Genève, a eu lieu le 1er septembre. Il ressort de cette dernière que l'Armée du Salut souhaite conserver le pilotage de la Fondation La Maternelle. Toutefois, il est d'ores et déjà acquis que la représentativité des communes au sein du Conseil de Fondation sera revue.

Par ailleurs, 12 places supplémentaires pourront être mises à disposition à l'horizon de la rentrée scolaire 2007/2008. Elles seront attribuées à des enfants de communiers domiciliés à Chêne-Bougeries ou Chêne-Bourg, selon une clé de répartition qui demeure encore à définir.

L'augmentation des coûts induite s'élèverait à environ CHF 210'000.-- pour l'année. A ce jour, le personnel de l'institution bénéficie des conditions de travail prévue par la CCT de la ville de Genève dans le domaine de la petite enfance.

La Fondation bénéficie également d'un soutien administratif et informatique important de la part de la Délégation de la Petite enfance, laquelle prend intégralement en charge le traitement comptable des salaires. Les contours d'un nouveau partenariat sont donc en train de se dessiner. Toutefois, au vu de la municipalisation probable à l'horizon 2008/2009 du personnel travaillant dans les institutions de la petite enfance majoritairement subventionnées par la ville de Genève, l'implication de cette même DPE dans le partenariat cité doit encore faire l'objet de discussions approfondies avec cette dernière. A cet égard, une rencontre avec Mme Marie-Françoise De Tassigny, cheffe du service de la Délégation de la Petite enfance de la ville de Genève, est d'ores et déjà prévue le 29 courant;

- qu'une décision formelle du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) concernant la demande de renseignement relative à la Maison de l'enfance sise place de l'Etrier, récemment déposée par la commune, peut raisonnablement être attendue d'ici à fin octobre 2006.

En conséquence, à réception de ladite décision, une nouvelle séance de présentation du projet sera organisée en faveur des membres de la commission Ecoles et Institutions pour la jeunesse, laquelle sera élargie à l'ensemble du Conseil municipal;

- que divers entretiens ont eu lieu au courant de l'été, tant avec Mme Nicole Fatio, secrétaire du BCAS, qu'avec M. Larderaz, coordinateur pour le BCAS du projet Nouveau Prieuré et les architectes, membres du Bureau Devanthéry et Lamunière SA, afin de faire le point de la situation concernant l'état d'avancement et l'estimatif des coûts relatifs au projet de construction d'une crèche de 60 places.

La commune est aujourd'hui en possession d'un récapitulatif des coûts établis sur la base d'un devis général élaboré fin juin 2006, ainsi que d'un plan des aménagements extérieurs et d'un plan général relatif à l'ensemble du projet.

Par ailleurs, le Conseil administratif a délivré, en date du 25 juillet 2006, un préavis favorable concernant la DD N° 100637-2 relative au complexe du Nouveau Prieuré. Le Conseil administratif a toutefois exprimé certaines réserves quant aux places de stationnement prévues dans le cadre de ce projet, en particulier pour ce qui concerne celles mises à disposition du personnel et des usagers de la crèche.

De plus, les plans relatifs au PLQ N° 29528-511 sont consultables en mairie depuis le 28 août. Ces derniers ont également été envoyés à chaque conseiller municipal pour information. La commune reste dans l'attente, à expiration du délai d'enquête publique, des commentaires usuels du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Comme le veut la procédure établie, ce PLQ fera donc l'objet d'une délibération en bonne et due forme du Conseil municipal, le moment venu.

Toutefois, vu l'importance du projet et des investissements financiers liés, le Conseil administratif a décidé de confier à la société Amalthée SA un mandat visant à établir d'ores et déjà un budget de fonctionnement prévisionnel et à déterminer en étroite concertation avec le bureau d'architecture Devanthéry et Lamunière, la nature des aménagements intérieurs de la crèche ainsi que leurs coûts, ceci pour un montant de CHF 12'000--. Par ailleurs, comme alternative à une proposition de calcul des loyers sur 10, 15, 20 ou 25 ans formulée par le BCAS à un tarif particulièrement élevé, le Conseil de Fondation du BCAS s'est dit prêt à examiner l'octroi d'un droit de

superficie d'une durée de 40 ans en faveur de la commune de Chêne-Bougeries, relatif à la parcelle sur laquelle sera construite la future crèche.

Les conseillers municipaux seront donc appelés, à réception de l'étude citée de la société Amalthée SA, à procéder à un nouveau vote de principe concernant l'extension de la crèche de 40 places, tel que formulé le 15 mai 2003;

- que les trois communes chênoises avaient mandaté en date du 22 décembre 2005, M. Jean-Paul Bari, de la société Phronesis Consulting, pour réaliser une étude relative aux différentes options envisageables quant à la structuration de la petite enfance dans les Trois-Chêne.

Nonobstant le fait que le mandat confié prévoyait la remise d'un rapport final pour le 10 avril 2006 et qu'un nouveau délai avait été fixé au 30 juin 2006, M. Bari n'a pas été en mesure d'établir ledit rapport.

En conséquence, et suite à une réunion du 25 août 2006 entre les magistrats des Trois-Chêne en charge du domaine de la Petite enfance et de M. Bari, il a été décidé de mettre un terme avec effet immédiat à ce mandat.

Dans la mesure où l'engagement contractuel n'a pas été respecté, le mandataire a été prié de restituer l'avance perçue en décembre 2005.

Mme Grandjean-Kyburz précise ensuite

- que, selon les informations reçues au cours de l'été de MM. Pierre-François Unger et François Longchamp, conseillers d'Etat, concernant le processus de transformation des CASS, il s'avère que :
  - le centre des Trois-Chêne deviendrait l'un des 4 CMD (Centre de maintien à domicile) cantonaux
  - le contrat de bail relatif aux locaux occupés à ce jour au 136, chemin De-La-Montagne sera repris par l'HG et la FSASD
  - l'ensemble du processus devrait être achevé à la fin 2008.

En conséquence, le subventionnement des locaux existants du CASS sera reconduit en 2007, dans l'attente de l'issue des travaux du groupe technique qui sera désigné par le DES et le DSE;

- que le Conseil administratif a décidé, dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité qui se déroulera du 16 au 22 septembre 2006, de soutenir l'action "Santé en marche", laquelle vise à récolter des fonds pour l'association Sportsmile (lutte contre l'obésité des enfants). Pour ce faire, il a décidé d'acquérir 500 podomètres à CHF 10.-- pièce, lesquels seront offerts au guichet de la mairie, durant la période citée. Un tous-ménages a également été adressé aux communiers, rappelant également les parcours pédestres existants.

Puis, Mme Grandjean-Kyburz annonce

- qu'à la veille de la manifestation "Tendances", dont l'édition 2006 est consacrée aux jeunes talents, tout est "sous toit". Chaque conseiller municipal a par ailleurs reçu le dépliant y relatif.

Pour la soirée Podium Mode, les 21 mannequins (hommes et femmes) ont pu être sélectionnés et présenteront les créations de 8 stylistes. Un jury de professionnels décernera le prix du jury et le public pourra également voter et donner un prix.

.../...

Un cuisinier inventif a été trouvé, lequel proposera un assortiment de "tapas" alliant saveur et originalité;

- que les services communaux procèdent depuis plusieurs jours à l'installation des œuvres de l'exposition ArtChêne "Migrations". Toutefois, force est de constater que certaines d'entre elles, notamment celle avec les œufs d'autruche sur la place Colonel-Audéoud, ont subi des déprédatations;
- que le labyrinthe de maïs constitué dans le cadre de l'exposition "A vous de jouer" a été complètement saccagé, dans la nuit du samedi au dimanche précédant la rentrée des classes. Une deuxième déprédateur a eu lieu le week-end passé.

Durant tout l'été, les services communaux ont travaillé à concrétiser les projets d'animation pour enfants, adultes et famille qui accompagneront l'exposition. De nombreux engagements ont été pris et des contrats signés.

Le programme sera le suivant :

- 4 mercredis après-midi pour les enfants avec un atelier scientifique, un concours de construction en carton, un spectacle+atelier de prestidigitation et un après-midi de découverte de nouveau jeux.
- 4 mardis en soirée pour les adultes : la première (17 octobre) étant celle du vernissage avec un spectacle d'improvisation théâtrale, puis une soirée tournoi de cartes, une soirée jeux de sociétés et une grande soirée consacrée aux jeux de rôle.
- 4 samedis après-midi pour tous, sur la place Audéoud, avec un tournoi et un simultané d'échecs, un tournoi de billes et un tournoi de "rangball" et, à la salle communale, une grande "pong party".

Le vernissage de l'exposition, prévue jusqu'au 12 novembre, aura donc lieu le mardi 17 octobre à 18h.30 et sera suivi d'un spectacle d'improvisation théâtrale;

- que le groupe "Responsabilités citoyennes" a repris ses travaux le 4 septembre. Il a été décidé de recommencer l'action initiée en 2003, à savoir la réception par les autorités communales des élèves de 5P et 6P. Les questions seront préparées en classe. A cette occasion, il sera fait référence aux valeurs véhiculées par la Charte communale et l'accent sera mis sur l'esprit citoyen que les autorités attendent des jeunes. Par ailleurs, les élèves auront la possibilité de visiter les divers services de la mairie. Deux matinées ont été fixées, soit le jeudi 2 novembre et le vendredi 10 novembre, pour recevoir les 8 classes. Mme Smahi, directrice du CO Gradelle, sera avisée et invitée à participer, toujours dans le but de créer un lien entre l'école primaire et le cycle d'orientation;
- que la sortie des aînés aura lieu le 21 septembre prochain dans la région des Franches Montagnes. A ce jour, 330 personnes environ se sont inscrites. Une liste est remise en séance au cas où l'un ou l'autre commissaire souhaiterait donner sa journée à la manifestation dans la mesure où, pour l'instant, seuls trois conseillers municipaux se sont inscrits;
- que, suite aux déprédatations occasionnées au courant de l'été au chapiteau de l'association Cirquenchêne, la commission Culture-loisirs et manifestations a accepté d'octroyer la somme de CHF 8'000.-- à cette dernière, laquelle correspond au montant estimé des dommages subis (trampolines détruits, rideaux arrachés, etc).

L'association Cirquenchêne, dont les membres du comité ont par ailleurs été rencontrés le mercredi 13 courant, est extrêmement reconnaissante.

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

**M. Biedermann informe**

- que, sur proposition du commandant de la compagnie de sapeurs-pompiers, le Conseil administratif a accepté la candidature de M. Daniel Trott, né le 23 août 1960, domicilié 13 chemin du Petit-Veyrier, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006. M. Trott, précédemment sergent dans la compagnie de Veyrier, incorporera la Compagnie 21 avec ledit grade;
- que, dans le cadre de l'avancement de l'étude du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le consortium mandataire G3eaux a établi un prérapport sur l'état des canalisations. Cette étude, basée sur une campagne de mesure et de 12,5km d'inspection caméra, a fait ressortir l'entier des défauts de notre infrastructure souterraine pour la gestion des eaux.

En résumé, 63% du réseau est en bon état, 27% est très légèrement dégradé et requiert un entretien et 10% est fortement dégradé exigeant une intervention à court terme.

Parmi les 500 défauts constatés, les mandataires doivent encore pondérer l'urgence des réparations en fonction de la gravité, du nombre d'habitants raccordés et des modifications futures du réseau.

Le Conseil administratif a décidé d'intervenir rapidement pour 4 faux branchements observés. Il est assuré du soutien du canton qui pilotera la dénonciation nécessaire. Les coûts relatifs à 11 interventions correspondant à des ruptures de canalisations seront portés au budget de fonctionnement 2007. Les montants nécessaires pour financer 44 interventions correspondant à diverses réparations de fissures, seront portés au plan des investissements;

- que le Conseil administratif a auditionné 4 bureaux d'architecture retenus dans le cadre du projet de transformation/rénovation de l'immeuble sis au 18, rue de Chêne-Bougeries. Aucune décision n'a encore été prise. Un compte rendu est encore attendu de la régie afin d'évaluer l'état locatif potentiel du bâtiment après transformation, les quatre projets cités étant assez différents quant à l'utilisation des surfaces.

Des contrats de prêt à usage relatifs à l'arcade du rez-de-chaussée et à l'appartement du 1<sup>er</sup> étage ont été établis en date du 1<sup>er</sup> août. Ces derniers prendront fin le jour de l'obtention de l'autorisation de construire;

- que des travaux importants ont été menés durant cet été à l'école du Belvédère. Modeste succès en apparence, puisque ce n'est qu'avec un jour d'avance sur le planning que les chantiers ont été clôturés, étant précisé que le budget initial a été respecté. Grand succès, par contre, lorsque l'on considère qu'en trois mois, 1'500 m<sup>2</sup> de toiture ont été complètement refaits et isolés durant les vacances scolaires. Par ailleurs, la réfection des façades et des installations techniques de la piscine a également été achevée sans problèmes, ni imprévus.

M. Biedermann tient à souligner l'excellent travail des entreprises qui ont participé à ce chantier et à saluer l'engagement du service technique qui a pris entièrement en

charge, dès l'établissement des soumissions, la supervision générale de l'exécution des travaux ainsi que le suivi et le déroulement du chantier.

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire.

M. C. Rivoire informe

concernant les transports et la circulation,

- que le bilan 2005 établi par les TPG concernant la ligne 34 montre une stabilité de l'offre et de sa consommation. En effet, cette ligne se caractérise avant tout par sa forte utilisation lors des déplacements d'élèves de et vers le Collège Claparède et l'Ecole Moser. Cette ligne continue donc de répondre en priorité à une logique de desserte scolaire.

Au niveau des résultats financiers, il faut relever que les coûts non couverts se sont élevés en 2005 à CHF 670'849.--, dont CHF 91'906.-- incomptant à la ville de Chêne-Bougeries, soit une hausse légère de 3% par rapport à l'année précédente.

Ainsi en l'absence de constat de besoin de transport en dehors de ceux scolaires et tenant compte des fréquences actuellement pratiquées aux heures creuses, les TPG ont proposé de conserver l'offre en vigueur pour l'horaire 2007.

Cette ligne, actuellement exploitée par Dupraz Bus, sera reprise par les TPG dès le prochain changement horaire de décembre 2006.

Depuis le 28 août 2006, un convoi supplémentaire de la ligne 12 des TPG a été mis en place du lundi au vendredi, dès 5h29, depuis l'arrêt Moillesulaz.

D'ici 2010, l'offre des TPG devrait augmenter de 26%. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau contrat de prestations 2007-2010 liant l'Etat aux TPG. Des aménagements de lignes seront introduits pour permettre de préparer le réseau à la mise en service de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse. Un effort financier sera demandé aux communes concernées;

- que les documents et les plans concernant l'enquête publique relative au projet CEVA sont actuellement disponibles pour consultation en mairie. Le Conseil administratif a signé les conventions relatives à l'occupation temporaire de six parcelles, propriétés communales, situées le long du tracé CEVA. L'enquête publique citée est ouverte depuis le 11 septembre 2006. Des jeux de plans particulièrement volumineux peuvent être consultés au premier étage de la mairie. Il convient également de rappeler que les représentants du groupement des communes Arve-et-Lac ont été auditionnés le 30 mai 2006 par la commission des transports du Grand Conseil;

- que, concernant le PAC MICA, l'ensemble des documents relatifs à l'avant-projet sont disponibles sur [www.geneve.ch/mica](http://www.geneve.ch/mica);

concernant l'aménagement,

- que les enquêtes publiques ou demandes de renseignements suivantes sont déposées à la mairie :

- projet de plan localisé de quartier au chemin du Pré-du-Couvent
- reconstruction de l'EMS le Prieuré

- projet de construction de 130 logements à la route Jean-Jacques Rigaud sur la parcelle dite Grosjean et une parcelle, propriété communale
- projet de plan de site route de Chêne/chemin de Grange-Canal
- projet de plan de site route de Chêne/chemin Jules-Cougnard.

Puis, M. C. Rivoire rappelle la teneur de la circulaire du 14 juillet 2006 relative aux prélèvements des cotisations AVS, AI, APG, AC, sur les indemnités versées aux conseillers municipaux. En effet, suite à de nouvelles discussions avec la direction de la Caisse cantonale genevoise de compensation, lesdits prélèvements ne seront pas effectués rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, mais bien dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

M. C. Rivoire annonce ensuite

concernant le personnel,

- que le Conseil administratif a décidé d'engager M. Laurent Kalonji en qualité d'archiviste/documentaliste avec un taux d'activité à 50%, ceci depuis le 26 juin 2006;
- que le Conseil administratif a décidé d'engager en qualité de cantonnier auprès du service des routes et cimetière, M. Paulino Lanca, ceci à une date à convenir, compte tenu du délai de résiliation de son précédent contrat de travail.

concernant la sécurité et les chiens dangereux,

- qu'il convient tout d'abord de rappeler qu'à ce jour, les ASM n'ont compétence que pour l'application de l'article 17 de la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens (M 3 45). Pour toutes les autres infractions, les ASM obtiendront éventuellement des prérogatives après adoption du projet de loi n° 9835 par le Grand Conseil.

En conséquence, la mairie a invité les communiers à s'adresser à l'Office vétérinaire cantonal pour tout renseignement complémentaire. Cela étant, le Département du territoire élaborera plus avant, d'ici le 2 octobre 2006, les dispositions et modalités pratiques concernant le règlement transitoire relatif au port de la muselière pour tous les chiens dans les parcs publics. Le département a donc souhaité obtenir des communes genevoises, une liste des parcs publics, lesquels seront cartographiés au niveau cantonal. Une brochure y relative sera ensuite remise aux propriétaires de chiens. En conséquence, une liste communale desdits parcs publics a été transmise au Département.

A cet égard, le Conseil administratif a décidé de maintenir les interdictions en vigueur dans lesdits espaces verts, depuis le 25 mai 1970, sur la base d'une délibération du Conseil municipal formellement entérinée par l'anciennement Département de l'intérieur.

La situation particulière des parcelles privées communales non clôturées situées aux abords des groupes d'immeubles du secteur Jean-Jacques Rigaud/Beaumelon, a été examinée en concertation avec la régie mandataire. Les espaces de jeux dévolus aux enfants seront très prochainement clairement délimités, et subséquemment interdits aux chiens.

## 5) Propositions du Conseil administratif

### 5.1 *Construction d'une centrale de chauffe à bois et d'un bâtiment à usage des services techniques communaux : vote du crédit et financement*

Avant d'entamer ce sujet, le Président tient à expliquer pour quelles raisons les membres du Conseil municipal ont reçu une modification de l'ordre du jour, soit le libellé du point 5.1 comme suit : "*Construction d'une centrale de chauffe à bois et d'un bâtiment à usage des services techniques communaux*". En effet, étant donné l'importance au plan budgétaire du bâtiment destiné aux services techniques communaux, il lui était apparu important, tant pour le Conseil municipal que pour le citoyen, de préciser qu'il ne s'agissait pas simplement d'une chaufferie. Cette demande de modification ne tenait toutefois pas compte des dates d'envoi que la loi oblige de respecter lorsque l'on fait une communication ou lorsqu'un élément de délibération est modifié.

En conséquence, le Président demande à l'aimable assemblée de bien vouloir excuser sa précipitation.

Cela étant dit, le Président passe la parole à M. L. Rivoire, Président de la commission Bâtiments-constructions.

M. L. Rivoire souligne en préambule que la modification proposée par le Président doit être certainement remise dans le contexte des débats de la commission Finances. La commission Bâtiments-constructions a, pour sa part, conservé depuis l'origine du projet (c'est-à-dire 2003), le libellé concernant la construction d'une centrale de chauffe à bois ou thermique. Elle s'est réunie à plusieurs reprises et elle a peut-être été l'une des plus ouvertes, parmi les commissions, puisqu'elle a permis à deux reprises que le Conseil municipal, dans son ensemble, puisse participer à la discussion, avec les experts. De plus, tout le monde a reçu une information des plus complètes ce qui, encore une fois, s'écarte de la pratique habituelle. Chacun a pu ainsi se rendre compte, y compris à travers la lecture des procès-verbaux, des éléments techniques retenus et ceci, tout au long de l'évolution du dossier, depuis presque trois ans. Le projet repose en fait sur trois idées fortes, à savoir : 1) l'intégration de la chaufferie au milieu de parcs et d'espaces verts; 2) une isolation discrète du bâtiment; 3) une diminution sensible des nuisances occasionnées à l'environnement, notamment des émissions de gaz carbonique. Il convient néanmoins de préciser que le respect de ces trois principes engendre des contraintes, ce qui signifie aussi que le fait d'avoir voulu être discret coûte plus cher. En second lieu, on ne peut que déplorer que lors des nombreuses séances de la commission Bâtiments-constructions, huit conseillers municipaux n'ont jamais participé aux discussions, ceci bien que quatre d'entre eux fassent partie de la commission Finances. Lors du vote du préavis de la commission Bâtiments-constructions, une décision favorable a été prise à 4 contre 3, étant précisé que les oppositions n'étaient pas nécessairement liées à la construction en tant que telle, mais à son coût. Toutefois, en juillet 2006, date de la dernière réunion de ladite commission, seules 90% des soumissions étaient rentrées. Il reste donc à espérer qu'il y a aura in fine une diminution des coûts.

.../...

M. Pralong s'exprime ensuite en tant que Président de la commission Finances. Il tient à dire que cette dernière a été effrayée par le prix de l'opération. La question s'est alors posée de savoir s'il fallait investir autant d'argent dans une opération qualifiée de type "Roll's Royce". Par ailleurs, un document a passablement interpellé les commissaires. En effet, dans la colonne de gauche d'un tableau de synthèse établi par le service technique communal figure le "coût total de l'installation de chauffage : CHF 1'523'000.--" et dans celle de droite, le "coût du bâtiment des parcs et promenades : CHF 1'486'000.--".- En faisant une comparaison un peu triviale, c'est comme si l'on achetait un camion pour le service des routes et que dans le budget figurait en sus une voiture pour le patron dudit service. C'est la raison pour laquelle un nouvel intitulé de la demande de crédit est apparu nécessaire. Cela étant, ce projet tend à respecter des conditions écologiques fixées dans l'agenda 21, en essayant notamment d'éviter des rejets de CO2 trop importants dans l'atmosphère. La commission Finances a délivré un préavis favorable mais serré, soit par 2 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

M. Gailland souligne que la demande du Président concernant une modification du libellé de la délibération pose problème sur le plan juridique et formel. En effet, les conseillers municipaux se trouvent en présence de deux versions de projet de délibération, avec des dispositifs différents. La seconde version de la délibération est incontestablement plus exacte que la précédente dans la mesure où son dispositif mentionne clairement et de manière distincte la totalité des travaux envisagés. Cette dernière gagne en transparence, permettant aux citoyens de mieux saisir les enjeux du projet. Le fait que cette dernière diverge de la version antérieure, sur la base de laquelle les commissions Bâtiments-constructions et Finances avaient délivré leur préavis n'est pas relevant sur le plan purement formel. En effet, seul le Conseil municipal a, in fine, la compétence de décider du libellé qu'il convient de donner à la délibération.

Le Président passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann signale qu'un montant de CHF 2'780'000.-- hors taxes figurait dans divers documents datant de 2003 déjà. Il convient également de rappeler que l'emplacement de la chaufferie a changé, à savoir qu'elle sera dorénavant installée contre le mur du parc, et non pas au centre de l'espace dévolu au service des parcs et promenades. Il est vrai également qu'aucun sondage de terrain n'avait été effectué en 2003. Or, il semblerait que l'on se situe aujourd'hui dans un terrain fragile. A part cela, des présentations détaillées ont été faites à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Par ailleurs, les prix ont donné lieu à des négociations serrées avec le bureau d'architectes mandataire, ceci parfois à la limite de la rupture. Comme l'a laissé entendre M. L. Rivoire, une économie de CHF 100'000.-- a été réalisée sur la rubrique "divers et imprévus". Pour le surplus, même si pour certains l'addition paraît élevée, ce projet permettra une forte économie de rejet de CO2 dans l'atmosphère.

M. Rivoire tient à préciser que les investissements nécessaires pour une chaufferie au bois sont pratiquement quatre fois plus importants que ceux liés à une chaufferie ordinaire. Toutefois, ces investissements se font, d'une part, sur une période plus

.../...

longue et, d'autre part, les autres charges d'exploitation sont plus faibles, notamment au niveau du coût de l'énergie achetée, c'est-à-dire le bois plutôt que le gaz. Chacun aura pu constater, en particulier dans l'étude de M. Reichsteiner, que le coût est pratiquement identique au niveau du fonctionnement (tout compris, charges d'exploitation et amortissement), à la différence près que l'on s'engage dans un processus novateur, puisque l'on favorise une production de chaleur en économisant le rejet de CO<sub>2</sub>. On rejoint ainsi les objectifs de l'agenda 21, lequel promeut l'énergie renouvelable, en particulier en ayant recours à du bois que l'on possède en Suisse alors que l'on ne s'inquiète souvent pas de savoir d'où proviennent le gaz et le fuel. C'est donc une approche écologique profondément intéressante et exemplaire au niveau communal.

Le Président ouvre la discussion.

M. Karr souhaiterait d'abord prendre la parole concernant une question de forme. Il tient à faire remarquer que le procès-verbal de la commission Finances vient de parvenir ce jour aux commissaires, ce qui signifie que le délai qui semble poser problème au Service de surveillance des communes, s'agissant du libellé du crédit, pourrait également être invoqué dans ce cas, au plan du fonctionnement du Conseil municipal. La question peut donc se poser de savoir s'il y avait une telle urgence à maintenir cet objet à l'ordre du jour dans ces circonstances, nonobstant toutes les autres considérations de fond sur lesquelles il reviendra plus tard.

Mme Bauduccio-Deluc annonce que pour le groupe Avenir Chênois, il s'avère important de soutenir ce projet qui sous-tend un choix politique important. C'est ainsi que le groupe compte montrer aux citoyens sa volonté de diversifier l'approvisionnement énergétique et de trouver des solutions alternatives aux énergies fossiles. Par ailleurs, même si le local pour les services techniques communaux coûte un peu cher, il faut aussi savoir qu'un lieu de travail agréable engendre moins d'absentéisme. Pour toutes ces raisons, Avenir Chênois soutiendra ce projet et votera favorablement le crédit demandé.

Mme Sobanek souligne en préambule que, parfois, la nature crée de drôles de situations. D'habitude, les arbres verdissent au printemps alors qu'à Chêne-Bougeries, on "verdit" en automne ! Il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais elle a l'impression que tous les groupes politiques vont soudain se déclarer très verts, car c'est une évidence que se chauffer au bois est beaucoup plus écologique que se chauffer au mazout. Toutefois, en tant que membre de la commission Bâtiments-constructions, elle ressent un certain malaise. En effet, lorsque le projet avait été présenté en début de législature, elle avait eu l'impression que la commune avait suffisamment d'argent pour savoir ce qu'elle faisait. A l'époque, il s'agissait simplement de décider s'il fallait ou non poursuivre l'étude. Elle a donc donné son feu vert. S'en sont suivies deux présentations dont une à laquelle elle n'a pas pu assister. Elle a toutefois cru comprendre que l'étude était tellement engagée que la commune risquait de perdre de l'argent si elle n'allait pas de l'avant. Différentes questions avaient été posées, entre autres celle de savoir s'il n'était pas possible d'utiliser l'énergie solaire, éolienne etc. Or, elle avait cru comprendre que la décision de

.../...

construire une centrale de chauffe à bois était en fait déjà prise, dans le sens de "wir haben uns eingeschlossen", d'où sa proposition formulée au mois de novembre 2005, d'en discuter en commission Finances. Puis, plus rien jusqu'au mois de juin 2006 lorsqu'il est soudain devenu urgent de finaliser le projet. La donne a donc changé : il s'agit dorénavant de défendre un projet porteur pour le futur que l'on voit déjà s'annoncer dans les colonnes de la Tribune de Genève sous le titre "La Commune de Chêne-Bougeries ne recule pas devant le fait de se doter de la Roll's Royce de la chaufferie à bois !".

Mme Sobanek se sent donc ébranlée dans la confiance qu'elle avait dans les explications fournies par les divers spécialistes. En conséquence, elle estime qu'elle se doit désormais de juger la situation comme le ferait un simple citoyen. En effet, un montant de 3 millions, voire plus, lui paraît trop important pour un tel projet. Renseignements pris auprès de connaissances engagées dans le développement durable, elle peut affirmer qu'on ne devrait pas forcément arriver à de tels prix et qu'il faut donc étudier des solutions alternatives. Dans les faits, on va chauffer trois bâtiments administratifs. Si le projet visait à chauffer la moitié des habitations du chemin De-La-Montagne, on pourrait éventuellement le considérer comme novateur. Or, on enterre un bâtiment, on coupe des arbres dans le parc prétendant intégrer ledit bâtiment, le tout pour CHF 3'500'000--. On peut donc se demander si la commune est assez riche pour se permettre ce luxe alors qu'elle a d'autres priorités à traiter, la Maison de l'Enfance, la question de la petite enfance, le transfert des charges canton/communes, etc. En conséquence, elle demeure très sceptique quant au crédit à accorder.

Mme Tiercy indique d'emblée qu'elle aura quelques difficultés à trouver de nouveaux arguments, suite à l'intervention de Mme Sobanek. Il est néanmoins incontestable pour le groupe des Verts, et en particulier pour elle-même, que l'énergie bois soit plus durable que l'énergie mazout. Dès l'instant où l'on se préoccupe de sortir d'une dépendance aux énergies fossiles, sur le long terme, il ne fait aucun doute, d'abord qu'il faudra moins chauffer et ensuite qu'il s'agira de dépendre de sources d'énergie renouvelables, géographiquement proches, et nécessitant le moins possible de transport. Il est d'ailleurs utile qu'une collectivité publique, telle qu'une commune, donne l'exemple, pour autant que celui-ci présente un caractère précurseur et qu'il soit pédagogique vis-à-vis de la population. Or, vu le prix de ce projet, on risque bien de dire que si le développement durable coûte aussi cher, c'est un luxe dont on ne veut pas. Le spectre d'ailleurs toujours plus affirmé d'un transfert de charges du canton vers les communes devrait de surcroît inciter à plus de prudence. Le paquet ficelé qui est ainsi présenté est surdimensionné, luxueux. Son coût et son caractère prestigieux constituent un abus de la notion de développement durable. Dans sa stratégie 2002 pour le développement durable, le Conseil fédéral définit le volet économique de la durabilité de la façon suivante : "ne pas gérer les fonds publics au détriment des générations futures, par exemple par des dettes et la dilapidation de valeurs". Ceci imposerait de créer une installation qui ne fasse pas que répondre aux besoins fondamentaux de chauffage. En d'autres termes, il ne s'agit pas de répondre aux besoins fondamentaux en faisant quelque chose de pharaonique. Par ailleurs, en sachant que la meilleure économie d'énergie est la chaleur qu'on peut éviter de

.../...

produire, il aurait fallu commencer par un diagnostic thermique des bâtiments, présenter une isolation modèle, et ensuite créer une installation de chauffage dimensionnée au strict nécessaire. Ceci aurait permis, par exemple, d'éviter de creuser une coûteuse tranchée vers la salle communale pour gérer le chauffage pendant les heures de pointe. Sous l'angle écologique du développement durable, il ne faut pas non plus minimiser le mauvais coup que l'on porte au parc Stagni, car de nombreux grands arbres, des chênes, doivent être abattus. Aucune analyse comparative n'a été effectuée concernant la possibilité de construire une centrale plus petite destinée à chauffer deux bâtiments, sans la salle communale, évitant ainsi cette tranchée et ces gros travaux de génie civil.

Pour toutes ces raisons, Mme Tiercy déclare qu'elle refusera, à titre personnel, de voter ce projet pharaonique. En revanche, elle est convaincue qu'une meilleure réflexion sur le développement durable pourrait amener à un autre projet que la centrale de chauffage à bois telle que présentée.

M. Biedermann, pour reprendre les propos de Mme Sobanek qui parle de trois bâtiments, tient à préciser que la chaufferie alimentera dix bâtiments. Il rappelle à cet égard que sur sa proposition, il avait été demandé d'approcher également le Foyer des aveugles voisin, lequel possède trois bâtiments. La Fondation des aveugles a toutefois refusé de se joindre au projet. Quant aux propos de Mme Tiercy, il conviendrait de les nuancer dans le sens qu'une chaudière à bois ne fonctionne pas comme une chaudière à mazout. En l'occurrence elle doit être accompagnée d'une deuxième chaudière, aux heures de pointe, qui est précisément celle de la salle communale. La tranchée est donc prévue pour amener de l'eau chaude depuis la salle communale.

Mme Meynet souhaiterait reprendre le coût de CHF 2'400'000.-- (certes hors taxes) cité par M. Biedermann qui s'est élevé ultérieurement à 4 millions. M. Biedermann a également parlé de terrain fragile, de difficiles négociations avec le bureau d'architectes, voire de rupture. On peut dès lors se demander si l'on est sûr du mandataire. A titre de rappel, il a fallu constituer une commission ad hoc pour examiner le dossier de l'école de Chêne-Bougeries, suite à une facturation surdimensionnée. Il y a eu également des problèmes avec la salle communale lorsqu'il a fallu déplacer la cuisine. En conséquence, elle ne votera pas le crédit demandé bien qu'elle soit favorable à la construction d'une centrale de chauffe à bois.

M. Biedermann rappelle que le bureau d'architectes a été choisi lors de la législature précédente. Par ailleurs, lorsque la commune a transformé quatre bâtiments dans le village, c'est précisément ce bureau qui a été mandaté en tant qu'organe de surveillance. En résumé, le Conseil administratif ne pense pas que ce soit un mauvais bureau d'architectes, bien au contraire.

M. Karr se sent très emprunté lorsqu'il entend Mme Sobanek dire "wir haben uns eingeschlossen", mais aussi "wir haben uns verwirrt" dans le projet ou dans la lecture que l'on en fait. Il a eu l'occasion de dire en commission Finances que ce projet le mettait dans une situation "d'échec et mat" parce que son argumentaire confinait à la démagogie climatique, avec des arguments que Green Peace n'aurait pas reniés, et que

.../...

l'on présente un projet sous des atours qui sont extrêmement tentants. Il souhaiterait néanmoins préciser que sa priorité, en tant que représentant du groupe des Verts, est d'essayer de participer à une action collective qui amortisse le choc de l'après-pétrole et, autant que faire se peut, le tournant très douloureux que nos sociétés vont devoir affronter demain. Ce sont des modèles qui, peut-être, ne résisteront pas au modèle démocratique que l'on connaît jusqu'à présent, car rien ne prépare à des quotas énergétiques dans quinze ou vingt ans, en matière d'énergie fossile. En outre, il n'est pas non plus certain que l'énergie bois, que l'on présente aujourd'hui comme étant la panacée, ne subira pas des plus-values très importantes en raison des coûts de transport, même en provenance du canton de Genève. On a déjà vu le Service des forêts livrer du bois à CHF 40.-- le stère, tout cela en raison des coûts de transport. A cet égard, le projet est finalement antiéconomique, il faut bien en convenir. On peut donc d'ores et déjà demander pardon aux contribuables de la commune de voter en faveur de ce projet. Il en va de même des épicéas du parc Stagni qu'il faut se résigner à abattre. C'est donc la mort dans l'âme qu'il apportera son soutien à la création de cette installation qui devrait probablement s'avérer le moindre mal, à long terme.

Le Président passe la parole à M. Perrin.

M Karr demande une motion d'ordre dans le sens qu'il ne peut pas imaginer qu'une personne qui soit mandataire dans ce projet prenne part au débat.

M. De Candolle n'est pas d'accord. M. Perrin ne votera pas mais il a toutefois le droit de participer au débat. C'est d'ailleurs le seul technicien capable d'expliquer ce dont il retourne.

Le Président met aux voix:

*"La question se savoir si le Conseil municipal souhaite entendre M. Perrin"*

- La proposition est acceptée avec une majorité évidente.

M. Perrin exprime son désarroi face à l'intervention de M. Karr qui est lui-même mandaté pour mettre sur pied un projet informatique concernant les archives communales. S'il souhaitait prendre la parole, c'était pour dire qu'il y a eu un défaut de communication dans la présentation de ce dossier. En fait, existent une chaufferie enterrée, un bâtiment pour le service de la voirie et des aménagements extérieurs pour la circulation, l'entretien et l'apport de combustible. En plus, il existe des tranchées pour la distribution de la chaleur sur les différents immeubles. Dire que le projet consiste pour moitié en une chaufferie et pour moitié en un bâtiment pour les services techniques communaux porte à confusion. En premier lieu, la chaufferie est conçue pour chauffer plusieurs bâtiments. Comme l'a dit M. C. Rivoire, le coût de revient, après 20 ou 25 ans d'amortissement, équivaut à celui d'un système de chauffage au mazout, tel qu'on le connaît actuellement. Par ailleurs, il est vrai que les coûts de construction ont énormément augmenté, certains sont dus au prix du pétrole, d'autres au marché de l'acier. Personne n'est sans savoir que la Chine a fait main basse sur les réserves mondiales d'acier, ce qui a engendré des augmentations énormes sur les coûts des métaux, matières premières dans la construction. Enfin, une pléthore de règlements

.../...

et de lois cantonales engendre des surcoûts dans tous les domaines, notamment dans la protection de l'environnement. Il est vrai aussi, comme l'a dit M. Karr, que le prix du bois a augmenté à cause des coûts de transport mais c'est surtout en raison du prix du mazout et de la taxe sur le CO2. Le projet a donc un coût. Il est toutefois regrettable que l'on tire à "boulets rouges" sur cette chaufferie car elle apportera in fine une innovation conceptuelle.

Le Président remercie M. Perrin tout en relevant qu'il n'a pas trouvé beaucoup de détails très techniques dans son intervention.

M. Meynet, avant de pouvoir se décider, souhaiterait savoir quelle surface exacte la centrale va chauffer, en mètres carrés, et pour combien de personnes.

Le Président estime que la réponse est impossible à fournir dans la mesure où l'occupation de la salle communale, par exemple, varie entre 50 et 600 personnes.

M. Biedermann précise à nouveau qu'il s'agit de 10 bâtiments administratifs, dont la salle communale. Il est clair qu'il n'y a pas de logements concernés (à l'exception du 130, route de Chêne). La surface totale n'a toutefois pas été calculée.

M. Karr maintient son indignation exprimée préalablement quant à la participation au débat de personnes qui sont mandataires du projet. A l'intention de M. Perrin qui a cité la question des archives électroniques, il tient à préciser pour le procès-verbal, qu'il a été contacté par l'administration communale en tant qu'éventuel mandataire pour un projet informatique. Il a bien entendu décliné la fonction mais il a accepté, sur demande du Bureau, et ceci sans obtenir de mandat à la clé, de se pencher sur la question de l'informatisation des archives. Concernant la taxe sur le CO2 que M. Perrin a mentionnée pour justifier l'augmentation des coûts, il faut savoir qu'elle n'existe actuellement que sur les combustibles, et non pas sur les carburants. Elle n'est donc pas à mettre en cause, c'est donc le prix du pétrole qui justifie une partie de l'augmentation des coûts de transport du bois. Pour le surplus, il a trouvé extrêmement éloquente la démonstration du Président de la commission Bâtiments-constructions, ce qui prouve que lorsque l'on est vraiment intéressé par un projet, on peut "monter au crâneau" et il tient à l'en remercier. Cela dit, il souhaiterait nuancer quelque peu son propos quant à la qualité des débats en commission, dans la mesure où il a lui-même participé à plusieurs séances, tant à la commission Bâtiments-constructions qu'à celle des finances.

En effet, M. Karr tient à préciser que les vraies discussions d'opportunité ne peuvent pas avoir lieu en présence des mandataires. On a certes pu leur poser diverses questions, n'en demeure toutefois pas moins que le débat sur l'ensemble du projet l'a plutôt renvoyé à une entreprise de conditionnement des esprits car il était souvent dit : "On a déjà parlé de cela !". Il est vrai que les membres des deux commissions concernées ont reçu une abondante documentation, mais ces derniers arrivent néanmoins en séance plénière du Conseil municipal avec un sentiment mitigé.

M. Berdat rappelle qu'il a été le seul, en commission Finances, à s'opposer au projet, pour des raisons avant tout d'ordre économique. Il estime en effet que le développement durable est basé sur trois piliers. L'un d'entre eux, comme l'a rappelé à juste titre Mme Tiercy, est basé sur l'économie et le respect des générations futures dans le développement des projets. A cet égard, le projet lui paraît suffisamment pharaonique pour qu'on le remette en cause. En effet, même si Chêne-Bougeries est une commune verte, elle est aussi une commune qui doit se préoccuper de la façon dont elle dépense les deniers publics. Dans le débat du jour, on remarque effectivement que chacun est confronté au vote avec un certain malaise. On constate également qu'en commission Finances, il semblerait que les chiffres n'aient pas toujours été présentés de la manière la plus adéquate. Par exemple, le projet de hangar devisé à 1,5 million semble devoir être réduit. Il s'agit aussi de se prononcer sur le libellé d'un préavis qui serait préférable dans la version fournie par M. Pralong. Aujourd'hui même, on apprend que la centrale pourrait être destinée à chauffer davantage de bâtiments, voire une école. Toutes ces informations l'incitent à faire la proposition suivante, à savoir qu'un vote ce jour ne soit pas forcément obligatoire et que la proposition soit renvoyée à la commission Bâtiments-constructions pour que cette dernière puisse étudier un redimensionnement du projet, compte tenu de la prise en compte du chauffage de l'école.

M. L. Rivoire, s'il apprécie les remarques de M. Berdat, regrette que ce dernier n'ait pas participé aux séances de la commission Bâtiments-constructions élargie.

M. Berdat tient à préciser que son agenda ne lui a pas permis d'assister à d'autres séances que celles de la commission Finances. Il en est tout à fait désolé.

M. De Candolle se montre surpris de constater que certaines personnes qui n'ont que de vagues notions de technique se permettent de se prononcer sur des points précis. Il pense notamment à MM. Karr et Berdat. Pour avoir travaillé durant de nombreuses années avec des architectes et ingénieurs, étant ingénieur lui-même, il arrive un moment où il faut faire confiance aux spécialistes, ceci pour éviter, dans les discussions, de faire un pas en avant, puis un pas en arrière, et ainsi de suite.

M. Biedermann rappelle également que M. Reichsteiner, de l'entreprise Gitec, a été deux fois à disposition pour répondre aux questions des commissaires. C'est la raison pour laquelle il estime quelque peu navrant d'entendre des propos tels que "sommptueux", "pharaonique", "disproportionné", etc..., pour qualifier le projet. Comme M. De Candolle, il sait ce que coûtent certains travaux. Il tient également à préciser que la commune de Thônex va construire prochainement un groupe scolaire équipé d'une centrale de chauffage à bois et fera également appel à l'entreprise Gitec.

Le Président signale qu'il a relu le règlement du Conseil municipal dont l'art. 43 prévoit expressément "Chaque conseiller peut, au cours de la délibération, pourvu qu'il n'interrompe aucun discours, et jusqu'à la votation, proposer un ajournement. Cette proposition prend la place de celle qui est en discussion. La proposition d'ajournement peut être faite dans l'intervalle qui sépare le dernier discours et la mise aux voix. L'ajournement peut être indéfini ou à terme".

.../...

Le Président met donc aux voix la proposition de M. Berdat, soit :

*"L'ajournement de la délibération et son renvoi à la commission Bâtiments-constructions".*

- L'ajournement est voté par 9 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions.

Le Président vote contre l'ajournement et poursuit la discussion.

Mme Sobanek comprend tout à fait que M. Biedermann se montre quelque peu déçu. Comme l'a dit le Président de la commission Bâtiments-constructions, la documentation fournie est d'excellente qualité. C'est donc avant tout un problème de confiance. En effet, si les choses avaient toujours été clairement dites au sein de ladite commission, ce malaise ne serait pas apparu quant aux coûts des travaux, lesquels restent très importants. Par ailleurs, elle s'étonne que l'on chipote souvent sur de petites sommes, que l'on envisage, par exemple, d'augmenter la taxe sur les chiens alors que l'on se montre soudain très généreux lorsqu'il s'agit de dépenser 3,5 millions. Il est certes positif de se chauffer au bois mais il est aussi important que la commune construise une crèche et ait une maison des jeunes. Il faudrait donc trouver une solution pour une chaufferie moins onéreuse.

M. Karr souhaiterait adresser ses remerciements à M. De Candolle parce que son argumentaire quelques instants à la période de son enfance. En effet, lorsqu'il parlait de faire confiance aux experts et aux spécialistes, il avait l'impression de se retrouver à l'époque des promoteurs de Verbois nucléaire qui affirmaient leur confiance envers l'atome. On a vu ce qu'il en a résulté. Plus sérieusement – et dans ce cadre il vient à la rescousse de M. Biedermann – aussi improbable que cela puisse paraître. Ainsi, il est vrai que par le passé, les dossiers étaient moins bien ficelés ou, en tout cas, moins bien décrits. Le vrai problème n'est donc pas celui de la documentation ou de la description de projet, mais un problème de conviction en opportunité. Les commissaires disposent de brochures en quatre couleurs; ils ont bénéficié de la présence de cinq mandataires, mais le tout a coûté CHF 170'000.-- en honoraires pour en arriver là, sans pour autant que les membres du Conseil municipal soient véritablement convaincus. C'est cela le véritable problème. Pour le surplus, M. Biedermann a raison, à savoir que les dossiers sont bien présentés, nonobstant une réserve, soit l'argumentaire de cinq pages rédigé par le responsable technique de la commune, auquel il prête son nom et qui s'avère indigne de la qualité qu'on attendrait d'un argumentaire politique. Pour le reste, la description technique du projet est parfaite.

Le Président, à ce stade de la discussion, a le sentiment que chacun a pu s'exprimer sur le projet. Il propose dans un premier temps de voter sur la modification du libellé, soit :

*"Construction d'une centrale de chauffe à bois et d'un bâtiment à l'usage des services techniques communaux : vote de crédit et financement".*

M. L. Rivoire souhaiterait au préalable poser une question de forme à M. Gailland, à savoir quelle est la proportionnalité admise au niveau du nombre de mots dans un libellé. De son point de vue, dans l'ignorance du pourcentage de la répartition exacte du coût des travaux, il suggère d'accepter le premier libellé.

.../...

Le Président rappelle à M. L. Rivoire que le secrétaire général a soumis le sujet au Service de surveillance des communes, lequel service avait dit qu'il préférerait que le Conseil municipal vote sur le deuxième libellé, dont le dispositif est plus complet.

- Mis aux voix, le deuxième libellé est accepté à la majorité.

Mme Tiercy aurait néanmoins souhaité, avant de passer au vote, d'en connaître l'enjeu.

Le Président explique que le premier libellé, de son point de vue (certainement partagé par le Service de surveillance des communes), est trop général par rapport à l'ensemble des frais qui se répartissent sur deux objets : une chaufferie assortie d'un bâtiment technique.

M. Karr partage néanmoins l'avis de M. L. Rivoire quant à la forme du libellé, le changement de l'ordre du jour lui paraissant de nature à tromper le contribuable.

Mme Grandjean-Kyburz tient à préciser que le Conseil municipal a le droit, en séance, de modifier le libellé, quand bien même il était différent de celui publié dans la FAO.

M. Gailland ajoute que le Conseil municipal, in fine, a la compétence de décider du libellé qu'il convient de donner à la délibération.

Pour M. Meynet, par souci de transparence et de clarté vis-à-vis des contribuables, il serait judicieux d'indiquer les montants concernés en face des deux objets.

Le Président n'entend pas poursuivre la discussion plus avant au risque d'en finir à point d'heure.

M. Karr demande qu'il soit procédé à un vote nominal, demande appuyée par Mmes Tiercy et Piguet.

Le Président donne lecture de la délibération, puis procède au vote nominal :

M.	A. Bauduccio	:	oui
Mme	M. Bauduccio-Deluc	:	oui
M.	M. Beker	:	oui
M.	C. Berdat	:	non
M.	P. De Candolle	:	oui
M.	F. Florinetti	:	oui
Mme	M. Garcia	:	oui
M.	J.-M. Karr	:	oui
M.	J. Locher	:	oui
Mme	J. Martin-Achard	:	oui
Mme	D. Meynet	:	non
M.	L. Meynet	:	non
Mme	C. Othenin-Girard	:	oui
Mme	M. Piguet	:	non

M. L. Rivoire	:	oui
Mme G. Salerno	:	oui
Mme M. Sobanek	:	non
Mme C. Tiercy	:	non

Ne se prononcent pas : MM. Perrin et Spinelli.

Sont excusés : M. Piccot, Mme Rotschy.

La délibération suivante est donc prise par le Conseil municipal.

**CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE DE CHAUFFE A BOIS ET D'UN  
BÂTIMENT A USAGE DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX :**  
**VOTE DU CREDIT ET FINANCEMENT**

Vu les articles 30, lettres e et m et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable de la commission Bâtiments-constructions du 4 juillet 2006 -

Vu le préavis favorable de la commission Finances du 31 août 2006 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 6 voix contre,

**DECIDE** d'entreprendre la construction d'une centrale de chauffe à bois destinée à alimenter divers bâtiments administratifs ainsi que la construction d'un bâtiment à usage des services techniques communaux;  
d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 3'800'000.-- pour couvrir ces travaux;  
de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;  
d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;  
d'amortir la dépense prévue de CHF 3'800'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 08.0800.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2007 à 2026.

M. Biedermann remercie le Conseil municipal de ce vote et fera tout ce qui est en son pouvoir afin de maîtriser au mieux le coût des travaux.

## **5.2 Compagnie des sapeurs pompiers 21 - nomination d'un lieutenant : préavis**

M. Biedermann indique que le sergent Jean-Pierre Lagler a terminé l'école d'aspirants officiers et a réussi les examens. Le capitaine propose de le nommer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au grade de lieutenant. Le préavis du Conseil administratif est favorable.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Bauduccio-Deluc, connaissant M. Lagler ne peut que soutenir cette proposition car c'est un homme très sérieux et toujours disponible.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

### **COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 21**

### **NOMINATION D'UN LIEUTENANT : PREAVIS**

Vu la proposition du commandant de la Cie des sapeurs-pompiers 21 -

Vu l'art. 30 A, alinéa 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu l'art. 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F4 05) et les art. 19, 21, 22, 24 et 29 du règlement d'application de ladite loi du 25 juillet 1990 (F4 05.01) -

Vu le préavis favorable du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par 20 voix pour, soit à l'unanimité,

**PREAVISE** favorablement à l'intention du Conseil d'Etat la promotion au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers 21 du sergent Jean-Pierre Lagler, né le 09.03.1960, originaire d'Arth (Schwyz), informaticien, domicilié chemin de la Seymaz 54, 1253 Vandoeuvres, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## **6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres**

### **6.1 Centre sportif Sous-Moulin (CSSM)**

M. Beker annonce que le budget 2007 du CSSM vient d'être présenté au Conseil Intercommunal. Une séance conjointe des commissions Feu-PC-Sports-Sécurité et Prévention et Finances va être prochainement agendée. A titre d'information préliminaire, à l'intention du Président, M. Beker relève que le coût par habitant sera en diminution.

### **6.2 Comité de coordination culturel chênois (4 C)**

Mme Meynet signale que lors de la dernière séance du 4 C, la commune de Thônex a souhaité ne plus reconduire automatiquement en 2008, tel que prévu dans le règlement, l'attribution d'un prix littéraire chênois, ceci compte tenu des difficultés de publication rencontrées à la suite de l'octroi dudit prix en 2006. Tout ceci est donc mis en veilleuse. Toutefois, les délégués de Chêne-Bougeries ont proposé que les trois commissions Culture se rencontrent afin d'examiner plus avant le sujet. Il a été demandé qu'un modérateur, qui ne soit pas un conseiller administratif des Trois-Chêne, préside la séance.

### **6.3 Groupe de travail "Plan directeur communal"**

M. Karr annonce que le groupe va se réunir le 18 septembre 2006. Il tient à signaler, à l'intention des membres dudit groupe de travail, que l'ordre du jour, les propositions de texte et de procès-verbal approuvé (ou du moins relu) ont été remis en mairie le 6 septembre 2006. Ce n'est donc pas le responsable du groupe, en l'occurrence lui-même, qui a du retard dans la transmission desdits documents.

### **6.4 Groupe "Responsabilités citoyennes"**

Mme Bauduccio-Deluc annonce qu'un forum aura lieu avec les élèves des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires tout en veillant à préserver les enjeux du programme. Dans ce cadre, deux dates ont été fixées, soit le vendredi 10 novembre 2006 et une date ultérieure à fixer. Les élèves feront le tour des services de l'administration communale et seront reçus par le Conseil municipal ainsi que les conseillers administratifs. Ils prépareront cette matinée avec leurs professeurs. Dans toutes les classes de l'école de la Gradelle, il y aura une animation autour des thèmes "Bien vivre" et "La place des enfants". A noter que les enseignants adhèrent fortement au projet.

Mme Bauduccio-Deluc ne peut que déplorer les récentes dégradations commises au labyrinthe de maïs situé sur la place Colonel-Audéoud et au chapiteau de Cirquenchêne au cours de l'été. En revanche, elle tient à rappeler que des jeunes en difficulté, avec le soutien des TSHM, ont assumé le nettoyage et le tri lors des manifestations suivantes : Fête du Renouveau, Promotions et Fête du 1<sup>er</sup> août. Ils ont également organisé un tournoi de football auquel environ 200 jeunes ont participé. La salle de gymnastique du Petit-Senn sera à nouveau ouverte pour le football, le vendredi, de 18h. à 22h. et celle de l'ECG ouvrira aux mêmes heures, le vendredi pour du "hip hop" et du basket.

### **6.5 Règlement sur la délégation du Conseil municipal**

Le Président rappelle que la commission Finances a été chargée de procéder à l'étude et à la mise en place d'un règlement relatif aux délégations du Conseil municipal. Il s'était engagé lui-même à présenter ce règlement d'ici au 30 septembre 2006. Toutefois, faute de consensus à ce jour au sein de la commission, l'ouvrage est remis sur le métier. Le Conseil municipal devrait recevoir un projet d'ici fin octobre 2006.

## 7) Questions écrites ou orales

### 7.1 Proposition de M. De Candolle

Le Président donne lecture de la proposition, dont la teneur est la suivante :

" Personne n'ignore que des séances spéciales sont convoquées par le Bureau du Conseil municipal.

Ces séances réunissent, entre autres, le Conseil administratif ou les Présidents des commissions du Conseil municipal.

Il me paraît indispensable que les procès-verbaux de ces séances soient communiqués aux conseillers municipaux, comme le sont les procès-verbaux des commissions permanentes. En effet, les questions soulevées concernent tous les membres du Conseil municipal.

Merci de bien vouloir tenir compte de cette proposition. "

M. De Candolle ajoute que cela concerne évidemment les commissions ad hoc et les groupes de travail.

Le Président estime tout à fait normal, si des procès-verbaux sont établis, que les conseillers municipaux les reçoivent.

- Il sera donc fait comme M. De Candolle l'entend.

### 7.2 Motion déposée par le groupe Socialiste

Le Président souligne en préambule que la motion déposée par Mme Marion Sobanek, pour le groupe Socialiste, nécessite dans l'immédiat un premier acte particulier, à savoir que "*tout le monde dégaine son natel et le pose sur la table*". Il donne ensuite lecture de la motion :

" Ces derniers temps, les antennes de transmission pour la téléphonie mobile poussent sur les toits de la commune et au sol comme des champignons. Dans certains quartiers, la densification de ces antennes est intense (chemin De-La-Montagne/axe Chêne-Bourg). La dernière antenne, sise route de Malagnou, est particulièrement visible et peu esthétique. Ces antennes sont toujours très moches et défigurent le caractère villageois de Chêne-Bougeries, mais surtout, elles posent un problème de santé. Des scientifiques reconnus ont émis des mises en garde sérieuses. Leur multiplication augmente donc logiquement ce danger et justifie que les autorités s'y intéressent. Pour ces raisons, nous demandons qu'une commission, existante ou ad hoc, se penche sur ce problème et établisse, entre autres, un inventaire, traite la question de l'implantation et des nuisances et réfléchisse comment la commune peut protéger ses citoyens de ces nuisances. Nous demandons qu'un rapport sur cette question soit établi, encore durant cette législature, devant le Conseil municipal. "

Le Président met aux voix l'entrée en matière de la motion.

- L'entrée en matière est refusée par 10 voix pour, 9 voix contre.

### 7.3 *Chemin Naville*

Mme Sobanek s'étonne, étant donné qu'elle emprunte ledit chemin depuis quelque vingt ans, que l'on ait aplati le dos d'âne qui ralentissait la circulation.

Par ailleurs, à l'endroit où les élèves traversent habituellement pour se rendre au Collège Claparède, on a posé récemment un grillage inesthétique. Or, elle s'aperçoit que, très souvent, les élèves ne respectent pas ledit grillage et traversent la route de manière désordonnée. Elle s'interroge dès lors sur le coût d'un aménagement qui s'avère finalement inutile.

M. Biedermann rappelle que les travaux ont été acceptés par le Conseil municipal. Pour le surplus, les seuils de ralentissement n'ont pas été modifiés, mais simplement rendus moins cassants qu'ils ne l'étaient. Quant à la remise en état du chemin, il conviendrait de savoir s'il vaut mieux installer une barrière provisoire plutôt que de laisser se creuser des ornières.

M. Karr rappelle qu'il avait proposé de réexaminer ces questions dans le cadre d'une séance de la commission Routes-assainissement-environnement.

### 7.4 *Mise à disposition d'une salle pour les "pacsés"*

Sur demande de Mme Tiercy, M. Gailland explique qu'il n'existe pas encore à ce jour de dispositions contraignantes concernant la célébration de "PACS" prévue à partir de janvier 2007. Par contre, il a crû comprendre qu'un souhait aurait été émis par la Direction cantonale de l'Etat-civil, à savoir que, dans la mesure du possible, les communes s'efforcent de procéder à ces célébrations dans une salle ad hoc.

Mme Tiercy aurait une proposition, à savoir qu'il serait tout à l'honneur de Chêne-Bougeries de ne pas prévoir une autre salle que celle des mariages.

M. Beker se montre choqué qu'on prévoie de recevoir les "pacsés" au carnotzet ou à la cave. Il trouverait pour sa part normal qu'on leur laisse le choix de se "pacser" là où ils l'entendent.

- M. C. Rivoire propose d'écrire au Département, suite aux remarques exprimées, quant à savoir si cette recommandation est effective.
- Pour le surplus, M. Rivoire suggère d'attendre les premiers cas qui vont se présenter.

### 7.5 *Déprédatations dans la commune*

Mme Meynet souhaiterait savoir dans quelle mesure les TSHM pourraient s'impliquer davantage dans la problématique des déprédatations.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle que les TSHM ne travaillent pas durant la nuit. Le Conseil administratif a toutefois décidé d'intensifier les rondes des agents d'une société de surveillance privée. Il n'en demeure pas moins que les TSHM essaient d'entrer en

.../...

contact avec les jeunes pour les amener à dialoguer, en particulier pour ce qui concerne les déprédatations dans les écoles.

#### ***7.6 Lettre ouverte du groupe des Verts de Chêne-Bougeries aux membres du Conseil municipal***

M. Karr en donne lecture :

" Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu par courriel 25 août signé du conseiller administratif délégué, M. Rivoire Claude, un descriptif d'un grand projet de construction de logements (DR 17950-2 - Parcelle 1564 route Jean-Jaques Rigaud).

Ayant pris connaissance de ce document, nous vous interpellons ce soir quant à l'importance de votre rôle dans ce processus. A chaque fois qu'un changement définitif et profond du visage de la commune est demandé, dans le cadre d'un déclassement, d'un plan localisé de quartier ou d'une autorisation dérogatoire, vous avez l'occasion de débattre, suggérer, argumenter, proposer, améliorer, en bref contribuer.

Mais dans le cas présent, nous avons une responsabilité et une possibilité d'action supplémentaires : en effet, la commune de Chêne-Bougeries est une importante propriétaire dans ce projet. Ceci nous donne l'occasion d'imaginer la création d'un quartier modèle illustrant ce que nous souhaitons voir réaliser comme habitat du XXI<sup>ème</sup> siècle à Chêne-Bougeries, et d'en fixer rapidement et intensément les critères.

Dans la mesure où il s'agirait de mettre en œuvre un véritable projet de durabilité (que ce soit sur les plans énergétique, de l'intégration paysagère, de l'eau, des transports, des aspects économiques et sociaux, de la participation de la population concernée, etc...), le groupe des Verts de Chêne-Bougeries aura à cœur de permettre la réalisation de logements à cet endroit. Mais nous vous appelons à ne pas vous résigner d'avance quant aux propositions de l'Etat ou de tiers concernant notre propre sol et ses abords, et de vous mettre sans tarder au travail au sein de la commission d'aménagement.

Comme le disaient les penseurs : " Souvenez-vous que l'avenir est notre affaire à tous, car si nous n'avons pas une idée claire d'où nous souhaitons aller, il y a peu de chance que nous y parvenions ! "

M. Karr remercie les conseillers municipaux d'avoir écouté cette prise de position et cet appel qui sera transmis au Président à la fin de la séance.

#### ***7.7 Travaux route du Vallon***

M. De Candolle fait remarquer que d'importants travaux étant en cours sur la route du Vallon, l'entreprise Colas a procédé à des fouilles. Il souhaiterait que le Conseil administratif, une fois les travaux achevés, remercie ladite entreprise d'avoir des ouvriers aimables et serviables qui parlent par ailleurs un français sans accent.

.../...

### 7.8 *Mise à l'enquête de plans de site*

M. Karr se réfère à l'annonce faite en début de séance par M. Rivoire concernant deux plans de site à Grange-Canal récemment mis à l'enquête. Il tient à préciser qu'il s'agit en fait de 2 PLQ et d'un plan de site qui remplacent deux plans préalablement examinés par la commission Aménagement-circulation-transports, au nord et au sud du secteur de Grange-Canal. Or, le chef du département (DCTI) a fait savoir qu'à la demande de la commune de Chêne-Bougeries, ces derniers avaient été abandonnés et remplacés par une version quelque peu différente. Ces plans n'ont donc fait l'objet d'aucune délibération de la part du Conseil municipal et, bien qu'ils aient été examinés à titre liminaire par la commission d'aménagement il y a quelques années, celle-ci n'a pas délivré de préavis. Il souhaiterait dès lors obtenir des précisions sur cette affaire dans la mesure où il ne cache pas que les nouveaux plans présentent des inconvénients très importants sur lesquels la commission Aménagement-circulation-transports devrait par ailleurs se pencher. La deuxième question est la suivante : le Conseil administratif pourrait-il rectifier le tir en écrivant, dans le cadre de l'enquête publique, pour demander une modification de ces plans avant la procédure d'opposition, ceci afin d'incorporer des périmètres de protection sur certaines des parcelles, plutôt que de devoir faire face ultérieurement à une inévitable levée de bouclier ?

M. C. Rivoire indique à M. Karr que c'est le Département lui-même qui a proposé deux nouveaux plans, au vu des difficultés rencontrées dans le cadre du plan de site et du PLQ antérieurs. Le plan de site ayant valeur de PLQ reprend la partie nord du secteur en modifiant deux zones. En revanche, du côté de la Chevillarde, la commune avait souhaité que ce dernier n'intègre pas les bâtiments lui appartenant, pour la simple raison qu'elle destine les deux parcelles concernées à l'agrandissement de l'école de Grange-Canal. Il ne faut donc pas considérer cette modification comme une démarche visant à contrecarrer systématiquement les objectifs d'aménagement d'un groupe politique particulier. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'association des habitants du chemin Falletti s'était opposée à la sortie de véhicules provenant desdites parcelles et que, subséquemment, le Département avait accepté d'examiner une solution alternative.

M. Karr observe que M. C. Rivoire n'a pas répondu à sa question, à savoir pour quelles raisons ces plans, avant leur abandon, n'ont pas été présentés au Conseil municipal.

M. C. Rivoire rappelle que lorsque le Département retire des plans, le Conseil administratif n'est pas tenu de les présenter au Conseil municipal.

## 8) Naturalisations

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, Présidente de la commission des naturalisations, laquelle présente sept dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 15 oui et 4 abstentions.  
Candidature 2 : Préavisée favorablement par 11 oui et 6 abstentions.  
Candidature 3 : Préavisée favorablement par 12 oui et 5 abstentions.  
Candidature 4 : Préavisée favorablement par 12 oui et 5 abstentions.  
Candidature 5 : Préavisée favorablement par 13 oui et 5 abstentions.  
Candidature 6 : Préavisée favorablement par 13 oui et 5 abstentions.  
Candidature 7 : Préavisée favorablement par 14 oui et 4 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.10.

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
J. LOCHER

Le Président  
du Conseil municipal  
N. PRALONG